



AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-705 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'USAGE PUBLIC II DANS LA ZONE PB-1

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2023, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

Le premier projet de Règlement n° 2023-705 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser le groupe d'usage public II dans la zone PB-1.

Ce règlement vise à permettre les usages du groupe public II dans la zone PB-1.

Un croquis identifiant la zone concernée est inséré ci-après. Aussi, le plan de zonage est disponible sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/permis>.

La modification apportée par le premier projet de Règlement n° 2023-705 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser le groupe d'usage public II dans la zone PB-1 est susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors d'une séance ordinaire du conseil municipal le 21 février 2023 à 18 h 30, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ces projets de règlement. Lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le contenu de ces projets de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement ainsi que l'illustration de la zone visée est disponible pour consultation sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca ou sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/uploads/greffe/odj/2023/odj-ordinaire-20230207-2.pdf>. Ils peuvent également être consultés au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, du lundi au vendredi, de 8h à 16h.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 10 février 2023

Marie-Josée Couture
La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.qc.ca

Premier projet de Règlement n° 2023-705 modifiant le Règlement de zonage
n° 480-85 afin d'autoriser le groupe d'usage public II dans la zone PB-1

